

Correction de l'activité sur la Nouvelle Route du Littoral à La Réunion :

Les arguments pour	Les arguments contre
- La nécessité de remplacer une route existante qui est dangereuse et coûteuse (« infrastructure à risques et coûteuse ») (doc 1) - La nouvelle route s'adaptera aux contraintes naturelles (« conçue pour résister à des rafales de vents à 150 km/h et à des vagues de 10 mètres ») (doc 1), l'île contourne en plus les contraintes de l'île (les reliefs et la trajectoire des cyclones) (doc 2) - Cette route permettrait de réduire les inégalités entre la région et la métropole	- Une route qui coûte très cher à la construction (« un millions d'euros le mètre ») (doc 1) et le budget repose principalement sur les contribuables réunionnais (« 41, 8 % du financement ») (doc 5) - Pourquoi remplacer une route qui existe déjà ? (doc 3) - C'est une catastrophe environnementale (« impact meurtrier sur la biodiversité terrestre et marine ») (doc 4) et une dégradation du paysage (« défigurer le site patrimonial et historique ») (doc 4) - Impact négatif sur le plan social (« les intérêts du lobby automobile au détriment du transport en commun ») (doc 4)

Synthèse :

Le projet d'aménagement de la Nouvelle route du littoral entre Saint-Denis et Saint-Paul à La Réunion correspond à un viaduc de 12.5 kilomètres qui remplacerait une portion de l'actuelle route du littoral.

Les acteurs favorables à ce projet, notamment la région et le FEDER (Fonds européen de développement régional) mettent en avant l'argument de la réduction des inégalités entre La Réunion et la métropole en permettant une meilleure circulation entre les deux principales villes de l'île ce qui renforcera par la même occasion le dynamisme économique. Ils considèrent comme nécessaire de remplacer la route existante devenue alors dangereuse et coûteuse. De plus la nouvelle route, s'adaptera aux contraintes naturelles car sera conçue pour résister aux importantes intempéries et contourne en plus les reliefs accidentés de l'île.

Les acteurs opposés manifestent contre le coût très important des travaux (1.66 milliards d'euros), d'autant qu'une grande partie du financement est à la charge des contribuables. Aussi, ils contestent également ce projet car ce dernier aurait un impact catastrophique sur les écosystèmes terrestre et marin aussi bien en ce qui concerne les biodiversités que pour la préservation des paysages et du patrimoine. Enfin, le projet serait également socialement néfaste en répondant aux intérêts du lobby automobile au détriment de transport en commun.